

VI-BO-71-A-4
SV Chardonnay-Aligoté arcure et cordon, économe (62.5% IFT ref)
sur plateau argilo-calcaire du Mâconnais

Sols	Potentiel de rendement et/ou RU	Atouts / Contraintes	Description de l'exploitation
Argilo-calcaires superficiels	RU moyenne (80 mm) 30 à 50 cm de terre sur la roche-mère	/	SAU : 60 ha UTH : 3 UTH et 2.4 ETP saisonniers Ateliers : Vigne 32.6ha – Cassis 27.4 ha Cave coopérative.

Traits du système viticole			IFT
Cépage / taille	Chardonnay et Aligoté en arcure ou guyot		
Stratégies principales	Production de qualité, limite aux rendements autorisés en AOC.		
Protection/ Adventices	Protection herbicide uniquement sur le rang, associée à un inter-rang enherbé : Inter rang enherbé tondu. Dés herbicide chimique sous le rang en 2 passages à doses réduites.		0.6
Protection/ Maladies	Protection raisonnée à doses réduites, associée à la lutte culturale : Traitements sur observation selon pression mildiou et oïdium et météo, à dose réduite 0.7 à 0.8 DH. Pas de traitement botrytis. Mesures prophylactiques : rognage, ébourgeonnage, relevage.		10.9
Protection/ Ravageurs	Mobilisation des régulations biologiques : Favoriser les typhlodromes par des zones réservoir nombreuses.		0.0
IFT du SV	11.5 (62.5%)	Hors herbicide (HH) 10.9 (64.9%)	Herbicide (H) 0.6 (35%)

Avec un IFT se situant à 62.5% de la référence, il s'agit d'un système économe obtenu par une protection raisonnée contre les maladies reposant sur des observations et traitements fongicides à doses réduites, et des impasses notamment sur la protection contre les ravageurs.

Ce système est basé sur un équilibre de la vigueur de la vigne, de la concurrence de l'inter-rang et de la fertilité du sol.

- La fertilité du sol est assurée par apport régulier d'engrais organique pour maintenir le taux de matière organique, sans apport d'azote minéral, avec restitution des sarments broyés.
- L'érosion est limitée par un enherbement permanent.
- Le rang est désherbé chimiquement à dose réduite aux périodes critiques de développement des adventices et d'impact potentiel de la concurrence des adventices sur la récolte: début avril et début août.
- Les bords de parcelles sont enherbés pour limiter le ruissellement et maîtriser l'érosion.

Les maladies sont gérées par une protection chimique raisonnée à doses réduites et des pratiques prophylactiques : maîtrise de la vigueur, aération des grappes : opérations de rognage, relevage et ébourgeonnage. La protection chimique est adaptée au développement végétatif et toujours à dose réduite. Elle est raisonnée suivant la météo et la pression observée de mildiou et d'oïdium.

Les acariens sont maîtrisés par régulation biologique (typhlodromes favorisés par les zones réservoir conservées autour des parcelles et l'enherbement), l'observation des populations de vers de la grappe permet une impasse régulière.

Les adventices sont gérées par l'enherbement de l'inter-rang et sa tonte, et une lutte chimique sur le rang. Les résultats obtenus (rendement et qualité) correspondent aux résultats attendus par l'agriculteur.

Il s'agit d'un système économe et très performant grâce à des stratégies de protection basées sur un équilibre de la vigueur de la vigne et la valorisation des travaux en vert par des interventions chimiques à doses réduites contre les maladies. Les impasses sur les traitements ravageurs et l'absence d'herbicides sur l'inter rang permettent aussi une réduction de l'usage de pesticides.

Le développement de ce SV pourrait tout à fait contribuer à réduire l'usage des pesticides. Si ces résultats se confirment, c'est un système viticole qui mérite de faire l'objet de démonstrations, d'actions de communication, de formation et d'apprentissage par les viticulteurs et leurs conseillers.

Système de culture pratique

Ce système de culture pratique décrit la synthèse des pratiques culturales et des rendements obtenus dans les différentes parcelles gérées avec ce système de culture au cours des dernières années, réalisée par l'ingénieur réseau après analyse des pratiques réalisées. Outre la réduction des doses de traitements fongicides permettant d'atteindre un IFT réduit, on notera également les impasses de traitement contre les vers de la grappe et la mobilisation ponctuelle de fertilisation minérale. Les résultats obtenus (rendement et qualité) correspondent aux résultats attendus par l'agriculteur.

Systèmes V		SV 1 : Cépages blancs, Chardonnay et Alligoté.
Interventions		
Entretien des sols		
- Enherbement de l'inter-rang et tonte2 à 3 fois		
Porte-greffe et greffon adaptés en fonction des conditions pédoclimatiques.		
Conduite (taille, relevage, taille en vert...)		
<ul style="list-style-type: none"> - Taille en guyot en arcure et en guyot à plat - Pas de vendanges vertes - Ebourgeonnage 20/04, 2 relevages (15/06, 30/06), 3 rognages (15/06, 30/06, 20/07) - Sur le rang : 1er passage mi-avril, 2eme passage en juillet, 0.3 DH de désherbant total. 		
Lutte / adventices	Chimique	Tonte de l'inter-rang en mai et juillet.
	Physique	
Lutte / maladies	Chimique	Calendrier de traitement en lutte raisonnée : 7 à 8 anti-mildiou et anti-oïdium, dose adaptée à la croissance végétative : 0.7 DH pour T1 et T2 contre Mildiou, puis 0.8 DH.
	Biologique	Oïdium : 0.8 DH tous traitements.
Lutte / insectes	Chimique	Observation des cicadelles en zone de combe, impasse de traitement depuis plus de 5 ans.
	Biologique	Enherbement permanent de l'inter-rang et zones réservoir à proximité des parcelles.
Lutte / autres	Chimique	
	...	
Fertilisation		
Pas de plan de fertilisation depuis 10 ans, correction et apport en fonction des analyses de sols et de l'état visuel du parcellaire		
Récolte		
Récolte aux rendements autorisés sauf pour les années 2003 et 2008.		

Schéma décisionnel de gestion des maladies

L'agriculteur vise le rendement maximal autorisé en AOC (68 hl/ha), ne tolère pas de dégât de ravageurs, tolère des symptômes de maladies modérés sur les feuilles mais pas sur les grappes.

Pour obtenir cela, il combine une protection chimique raisonnée à doses réduites et des pratiques prophylactiques : maîtrise de la vigueur, aération des grappes : opérations de rognage, relevage et ébourgeonnage. La protection chimique est raisonnée suivant la météo et la pression observée de mildiou et d'oïdium dans les zones sensibles, le botrytis n'est pas traité.

Les acariens sont maîtrisés par régulation biologique (typhlodromes favorisés par les zones réservoir conservées autour des parcelles), l'observation des populations de vers de la grappe permet une impasse régulière de traitement, sans dégât sur les grappes, depuis 2003.

Chardonnay	
Maladies	Mildiou, Oïdium.
Objectifs agronomiques	Assurer la qualité des raisins et contrôler les maladies sans dommages de récolte ni symptômes trop importants sur feuilles.
Résultats attendus par l'agriculteur	Pas de perte de qualité par attaque de champignons sur grappes ; pas de perte de récolte importante pour ne pas descendre en dessous du rendement de l'appellation (69 hl/ha)

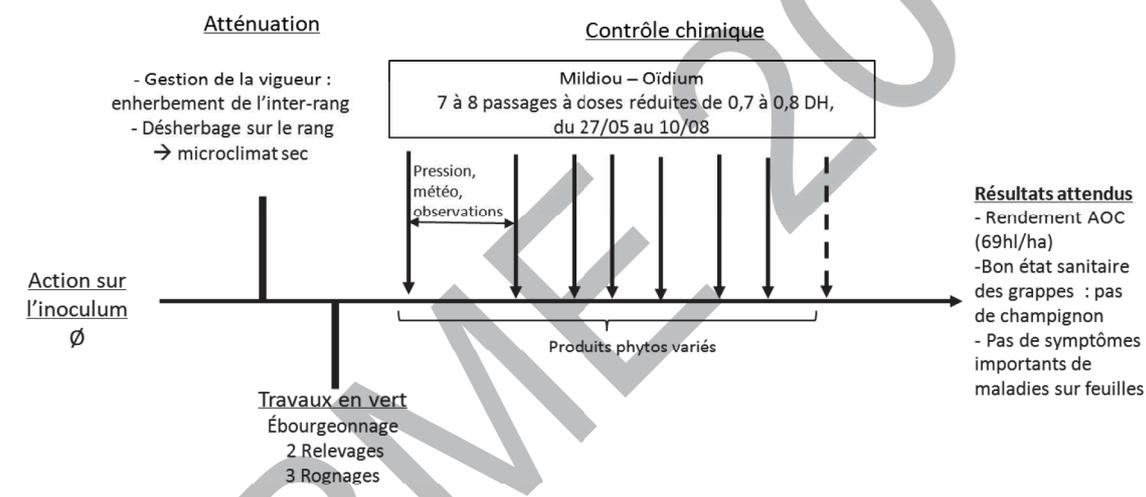
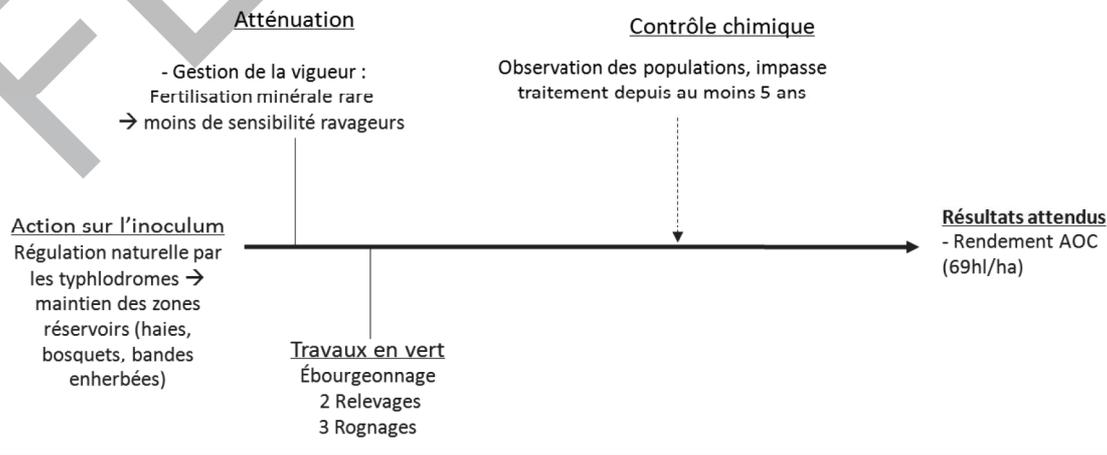


Schéma décisionnel de gestion des ravageurs

Chardonnay	
Ravageurs attendus	Vers de la grappe, Acariens
Objectifs agronomiques	Pas de dommage de récolte dus aux ravageurs
Résultats attendus par l'agriculteur	Atteindre le rendement de l'appellation : 69 hl/ha



FERME 2010

Action réalisée avec le soutien financier de



VI-BO-71-A-5

Système viticole Chardonnay demi-arcure et cordon, économe (56% IFT ref) sur coteaux argilo-calcaire superficiels du Mâconnais

Sols	Potentiel de rendement et/ou RU	Atouts / Contraintes	Description de l'exploitation
Argilo-calcaires superficiels	RU faible (20 mm) 10 cm de terre sur la roche-mère	/	SAU : 11,3 ha UTH : 2 UTH et 3,5 ETP saisonniers Ateliers : Vigne et Cave particulière

Traits du système viticole		IFT
Cépage / taille	Chardonnay en arcure ou guyot	
Stratégies principales	Production de qualité, limite aux rendements autorisés en AOC.	
Protection/ Adventices	Protection herbicide uniquement sur le rang (2 passages à pleine dose), associée à un inter-rang désherbé mécaniquement	2
Protection/ Maladies	Protection raisonnée avec peu de passages à pleine dose, associée à la lutte culturale : Traitements positionnés de manière stratégique selon pression mildiou et oïdium et météo, à pleine dose. Pas de traitement botrytis. Mesures prophylactiques : rognage, ébourgeonnage, relevage.	8,3
Protection/ Ravageurs	Mobilisation des régulations biologiques : Favoriser les typhlodromes par des zones réservoir nombreuses et optimisation de l'enherbement d'hiver.	0
IFT du SV	10,3 (56%) Hors herbicide (HH) 8,3 (49%) Herbicide (H) 2 (118%)	

Avec un IFT se situant à 56% de la référence, il s'agit d'un système économe obtenu par un nombre restreint de traitements fongicides et des impasses notamment sur la protection contre les ravageurs. Les résultats obtenus (rendement et qualité) correspondent aux résultats attendus par l'agriculteur.

Il s'agit d'un système économe et très performant basé sur un équilibre de la vigueur de la vigne, de la fertilité du sol.

- La fertilité du sol est assurée par apport régulier d'engrais organique pour maintenir le taux de matière organique, sans apport d'azote minéral, avec restitution des sarments broyés.
- L'érosion est limitée par une couverture hivernale totale, associée à 2 passages de travail du sol sur l'inter rang en début et fin de cycle végétatif.
- Le rang est désherbé chimiquement à pleine dose aux périodes critiques de développement des adventices et d'impact potentiel de la concurrence des adventices sur la récolte: fin mai et début août.
- Les bords de parcelles sont enherbés pour limiter le ruissellement et maîtriser l'érosion.

Les maladies sont gérées par une protection chimique raisonnée à doses réduites et des pratiques prophylactiques : maîtrise de la vigueur, aération des grappes : opérations de rognage, relevage et ébourgeonnage. La protection chimique est adaptée au développement végétatif et toujours à dose réduite. Elle est raisonnée suivant la météo et la pression observée de mildiou et d'oïdium, le botrytis est traité préventivement une seule fois.

Les acariens sont maîtrisés par régulation biologique (typhlodromes favorisés par les zones réservoir conservées autour des parcelles et l'enherbement hivernal), l'observation des populations de vers de la grappe permet une impasse régulière.

Les adventices sont gérées par l'enherbement de l'inter-rang et sa tonte, et une lutte chimique raisonnée sur le rang.

Ce système s'appuie aussi sur une certaine tolérance : tolérance de symptômes de maladies sans perte de rendement.

Le développement de ce système viticole pourrait tout à fait contribuer à réduire l'usage des pesticides. Si ces résultats se confirment, c'est un système viticole qui mérite de faire l'objet de démonstrations, d'actions de communication, de formation et d'apprentissage par les viticulteurs et leurs conseillers.